



## Cessation activité avocat et la suite?

-----  
Par birgitt

Bonjour,à tous!

Je souhaiterai savoir si il est normal qu'1 avocat (qui aurait déposé 2 recours au TA=2011+2012)sans avoir plaidé m'aie réclamé 1 somme non négligeable (+de 1000E)seulement pour dépôt de 2 recours+mémoires, sans avoir plaidé?..

D'autre part(et c'est ce qui m'inquiète le +) est-ce courant qu'1 avocat envoie à son client (après reçu paiement total) 1 lettre l'informant de la cessation de son activité et de ne pas l'informer de la suite qui sera donnée à cette affaire qu'il avait en charge d'instruction

J'ai contacté le cabinet qui m'a dit au téléphone,(sans toutefois que mon avocat m'en ai informé auparavant dans son courrier..)qu'1 collaborateur prendra la suite de ce dossier ..mais sans plus d'information;Nom,coordonnés,etc..

Depuis,je n'ai + aucun contact à ce jour +1mois?) réponse du cabinet= quand il y aura du nouveau ,je serai contactée..

Je suis surprise tout de même de ce genre de pratique,1 peu légère il me semble et pas conforme à la déontologie d' avocat qui aurait pu se préoccuper 1 peu + des intérêts de son client,avant de partir...

Pouvez-vous me renseigner sur 1 recours éventuel contre cette avocat,suite à l'indélicatesse commise , qui risque d'avoir des conséquences négatives pour moi, sur le déroulement du procès(aucun lien avec collaborateur supposé reprendre le dossier?)et la probabilité de succès dans cette affaire et

Je souhaiterai également m'informer de la la "réelle cessation d'activité" de cette avocate qui me surprend tout de même...

Je vous remercie à l'avance ,si vous pouviez répondre à toutes ces questions et me conseiller sur la suite à donner pour mon affaire...

Cordialement B.Louvel